

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023 - 09

**DEPARTEMENT
ARIEGE**

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 16 mars 2023

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, BALANSA Jean Louis, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusée, FOURNIÉ Arièle.

Etait absent :

Procuration : FOURNIÉ Arièle a donné procuration à DEJEAN Jean Paul

Secrétaire de séance : SOULA Caroline.

Date de convocation :
7 mars 2023
Date d'affichage :
7 mars 2023

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales pour l'année 2023 afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

- Les taux applicables en 2023 seront donc
 - Taxe Foncière (bâti) : 25.79 %
 - Taxe Foncière (non bâti) : 43.04 %
 - Taxe d'Habitation RS 9.05 %

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents

SOULA Caroline
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 16 mars 2023 et publiée le 16 mars 2023